



COMMUNICATION
PUBLICITAIRE



DORVAL MANAGEURS EUROPE

**Accompagnez les entreprises
européennes de manière responsable
et engagée**

Le fonds n'est pas garanti, il existe un risque de perte en capital.

Ce document à caractère promotionnel est destiné à des clients non professionnels au sens de la directive MIF2. Ceci est une communication publicitaire. Veuillez vous référer au prospectus du fonds et au document d'informations clés avant de prendre toute décision finale d'investissement.

ACTIONS

Article 8

au sens de la réglementation SFDR





DORVAL MANAGEURS EUROPE

- Une gestion active et sans contrainte, encadrée par une politique d'investissement socialement responsable.
- Recherche à capter la croissance des entreprises jugées leaders majoritairement françaises.
- Un fonds éligible au PEA qui permet de bénéficier d'un cadre fiscal favorable*
*selon la fiscalité en vigueur

APPORTER UNE RÉPONSE AUX BESOINS DE FINANCEMENT DES ENTREPRISES LEADERS EUROPÉENNES ET CAPTEZ LEUR POTENTIEL DE CROISSANCE

Parmi les valeurs européennes, Dorval Managers Europe investit aussi bien dans des grandes entreprises, pour assurer la liquidité et la visibilité, que dans des PME, pour leur effet accélérateur de performance.

Pour effectuer sa sélection de titres, l'équipe de gestion apporte une attention particulière à la valorisation des entreprises, en privilégiant les valeurs qui combinent des perspectives de croissance et un prix d'acquisition raisonnable. En outre, partant du constat que les performances sont au rendez-vous quand le couple manager-entreprise fonctionne, une analyse complémentaire est menée, fondée sur des critères qualitatifs et quantitatifs relatifs au dirigeant, à l'équipe dirigeante et aux instances de gouvernance.

			
Décrypter les grandes tendances	Apprécier l'environnement	Construire le portefeuille	Donner de la valeur à vos valeurs
Macro-économie, tendances sociétales & enjeux liés au développement durable	Valorisation des classes d'actifs, tendances de marchés & perspectives sectorielles	Exposition aux thématiques porteuses, convictions retenues selon la méthode « GARP » (croissance à prix raisonnable)	Intégration ESG, gestion des exclusions / controverses définies par la politique ISR de Dorval AM

Pour plus d'informations sur l'approche des exclusions, veuillez consulter le site de Dorval AM : www.dorval-am.com.

BÉNÉFICIEZ DE L'ÉLIGIBILITÉ AU PEA

De par la constitution de son portefeuille, Dorval Managers Europe s'inscrit dans le respect des critères du plan d'épargne en actions (PEA) en investissant à hauteur de 75% minimum en actions françaises et européennes.

POINT D'ATTENTION Dorval Managers Europe permet de profiter des performances potentielles des marchés financiers en contrepartie d'une certaine prise de risques (notamment le risque de perte en capital). Les caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à ce Fonds sont mentionnés dans le Document d'Information Clé. **Il convient de respecter la durée de placement recommandée minimum de 5 ans.** Avant tout investissement éventuel, il convient de lire attentivement le Document d'Information Clé. Il est disponible sur demande auprès de Dorval Asset Management.

Les références à un classement/label ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou de son gestionnaire.



UNE GESTION ACTIVE ET SANS CONTRAINTES, ENCADRÉE PAR UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE

La construction et la gestion dans le temps du portefeuille combinent approche financière et extra-financière et reposent sur :

1. Une identification des thématiques d'investissement considérées comme porteuses, i.e. s'inscrivant favorablement tant dans les grandes tendances que dans le contexte économique et financier.
2. Une sélection de valeurs au sein de ces thématiques d'investissement complétée par des titres retenus pour leur intérêt propre et répondant aux critères définis par Dorval AM.
3. Une répartition de ces valeurs dans le portefeuille, fondée sur une méthodologie propriétaire de notation établie depuis ces mêmes critères et combinant en outre analyses financière et extra-financière ainsi qu'une analyse du tandem « dirigeants / entreprises ».

2 QUESTIONS AUX CO-GÉRANTS DE DORVAL MANAGEURS EUROPE

Pourquoi le thème de la compétence managériale ?

“ Il n'est de richesse que d'hommes ”, selon l'économiste Jean Bodin.

“ Pour concevoir le fonds Dorval Managers Europe, nous sommes nous-mêmes partis de l'observation suivante : quand le couple manager-entreprise fonctionne, les performances sont au rendez-vous.

Notre travail consiste donc à identifier les entreprises dont les dirigeants sont dotés de compétences managériales cohérentes avec la stratégie de l'entreprise.”

Comment appréhendez-vous la compétence managériale ?

“ Pour détecter les qualités des dirigeants, nous nous intéressons notamment à leur expérience, leur équipe, leur historique en matière de croissance externe...”

Au-delà d'une simple analyse théorique, la sélection des valeurs passe par des rencontres systématiques et régulières avec les dirigeants de ces sociétés ”

PROFIL DE RISQUE

Dorval Managers Europe n'est pas garanti, il existe un risque de perte en capital. Les investissements en actions sont susceptibles de connaître d'importantes variations de cours et le fonds pourrait perdre de la valeur suite à des phénomènes économiques locaux. Le fonds est exposé aux risques spécifiques suivants : risque de perte en capital, risque actions, risque de change, de taux, de crédit, risque lié à l'usage d'instruments dérivés, risque de durabilité. Pour une description plus complète des risques, se référer au prospectus du fonds, disponible auprès de Dorval Asset Management sur simple demande.

Indicateur Synthétique de Risque* : 1 2 3 4 **5** 6 7

*Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé. Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de change et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.



Louis BERT



Stephane FURET

OBJECTIF DE GESTION

A un horizon d'investissement supérieur à 5 ans et en s'appuyant sur une analyse fondamentale des sociétés cotées, l'objectif de gestion est de dégager une performance supérieure à celle de l'indice MSCI Pan Euro, calculé dividendes nets réinvestis en investissant majoritairement sur des titres de l'Union européenne conformément aux critères du PEA et bénéficiant d'une approche des opportunités et des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Cet OPCVM promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'Union Européenne.

EN SAVOIR +

	Part R	Part I
Société de gestion	Dorval Asset Management	
Nature juridique	FCP de droit français de type OPCVM	
Classification AMF	Actions des pays de l'Union Européenne	
Durée de placement recommandée	5 ans	
Devise de référence	Euro	
Indice de référence	MSCI Pan Euro DNR (dividendes nets réinvestis). Indice de référence boursier calculé comme la moyenne arithmétique pondérée des capitalisations flottantes d'un échantillon de 200 actions représentatives du marché pan-européen. Les actions entrant dans la composition de l'indice sont sélectionnées pour leur capitalisation et leur liquidité. L'Indice MSCI Pan Euro DNR est calculé et publié par Morgan Stanley Capital International. Le calcul de l'indice intègre les dividendes réinvestis nets. Il est disponible sur www.msci.com . L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales et sociales telles que promues par le fonds.	
Classification SFDR	Article 8	
Proportion minimale : - d'alignement à la taxonomie - d'investissements durables	0% 40%	
Risque de perte en capital	Oui	
Date de création	30/06/2011	
Code ISIN	FR0011038785	FR0011059302
Affectation des résultats	Capitalisation	
Éligibilité	Compte-titres ordinaire, Plan d'Épargne en Actions (PEA), Contrat d'assurance vie et de capitalisation référencés par le Groupe BPCE.	
Abonnement	Oui	
Frais d'entrée⁽¹⁾ maximum	2 % maximum acquis au distributeur	
Frais de sortie⁽¹⁾	Néant	
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	L'incidence des coûts que vous payez chaque année. Ces coûts représentent les frais d'exploitation inévitables du Produit et tous les paiements, y compris les rémunérations, aux parties liées au Produit qui lui fournissent des services. 2,00 % de la valeur de votre investissement par an. -> dont rétrocession au réseau distributeur : 0,90 %	L'incidence des coûts que vous payez chaque année. Ces coûts représentent les frais d'exploitation inévitables du Produit et tous les paiements, y compris les rémunérations, aux parties liées au Produit qui lui fournissent des services. 1,10 % de la valeur de votre investissement par an. -> dont rétrocession au réseau distributeur : 0,18 %
Coûts de transaction	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit. 1,02 % de la valeur de votre investissement par an. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	
Commissions liées aux résultats⁽²⁾	L'incidence des commissions liées aux résultats. La Société de Gestion prélève cette commission sur votre investissement en cas de performance positive et si le Produit surpasse son indice de référence, le MSCI PAN EURO NR, calculé dividendes nets réinvestis. Elle prélève alors 20% de cette surperformance.	
Modalités de souscription et de rachat	Un millième de part	
Souscription minimale initiale	Un millième de part	50 000 €
Valeur liquidative d'origine	100€	10 000€
Valorisation	Quotidienne	
Heure de centralisation	13h00	
Indicateur Synthétique de Risque⁽³⁾	1 2 3 4 5 6 7	

Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit. **Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles gratuitement en français sur demande auprès de Natixis Investment Managers International et sur le site [https://ngamdf-reseaux-net/fonds/FR0011038785/detail \(part R\) et https://ngamdf-reseaux-net/fonds/FR0011059302/detail \(part I\)](https://ngamdf-reseaux-net/fonds/FR0011038785/detail(part R) et https://ngamdf-reseaux-net/fonds/FR0011059302/detail(part I)). Vous devez prendre connaissance du DIC qui devra vous être remis préalablement à la souscription. Pour plus d'information concernant les aspects liés à la durabilité du fonds, veuillez-vous référer au document prévu par l'article 10 de la réglementation SFDR intitulé «Publication d'informations en matière de durabilité» disponible sur le site de la société de gestion du fonds et sur le site [https://ngamdf-reseaux-net/fonds/FR0011038785/detail \(part R\) et https://ngamdf-reseaux-net/fonds/FR0011059302/detail \(part I\)](https://ngamdf-reseaux-net/fonds/FR0011038785/detail(part R) et https://ngamdf-reseaux-net/fonds/FR0011059302/detail(part I)).** (1) Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance s'appliquent. (2) La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon une approche dite de « l'actif indicé », basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du fonds et l'actif de référence qui sert l'assiette de calcul de la commission de surperformance. La Société de Gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq (5) ans maximum, toute sous-performance du Fonds par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. Une réinitialisation de la date et la valeur de départ de l'actif de référence de la performance sera mise en œuvre si une sous-performance n'est pas compensée et n'est plus pertinente au fur et à mesure que cette période de cinq ans s'écoule. (3) Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

Créé par le ministère français des Finances, ce label public vise à rendre plus visibles les fonds d'Investissement Socialement Responsable (ISR) auprès des épargnants. Pour obtenir le label ISR, l'organisme de certification effectue un audit pour s'assurer que les fonds répondent à un ensemble de critères de labellisation. Pour plus d'informations sur la méthodologie, veuillez consulter le site www.labelisr.fr.

Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.

4/5

MENTIONS LÉGALES

Ce document, à caractère promotionnel, est destiné à des clients non professionnels au sens de la Directive MIF 2. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Dorval Asset Management. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Dorval Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables. Dorval Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. Dorval Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Le Fonds est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers et est autorisé à la commercialisation en France et éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise. Les principales caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un Fonds sont décrits dans le Document d'Information Clé (DIC) de ce dernier. Les risques et les frais relatifs à l'investissement dans un fonds sont décrits dans le prospectus de ce dernier. Veuillez vous référer au prospectus et au site internet du gérant financier pour plus d'information sur la méthodologie d'évaluation ESG du fonds. La politique de vote et d'engagement est disponible via le lien suivant : www.dorval-am.com. Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services.

En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller bancaire est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation. Vous pouvez également écrire au service réclamation de votre banque (dont les coordonnées figurent dans les brochures tarifaires de votre établissement bancaire ainsi que sur son site internet dans la rubrique dédiée « Réclamations »), y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas. Votre interlocuteur qualifiera la nature de la demande et du besoin et pour tout élément portant spécifiquement sur le produit, votre interlocuteur s'adressera alors à la société de gestion dans le cadre de son dispositif ad hoc de traitement des réclamations pour obtenir les précisions attendues. A défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse dans un délai de 2 mois, vous pouvez prendre contact gratuitement avec un médiateur dont le médiateur de l'AMF de préférence par formulaire électronique sur le site internet de l'AMF : amf-france.org/fr/le-mediateur, bouton « Saisir le médiateur » ou par courrier postal, à l'adresse 17 place de la Bourse 75082 Paris cedex 2. La charte de la médiation est disponible sur le site de l'AMF et la saisine du Médiateur s'effectue en langue française.

L'attention des investisseurs est attirée sur les liens capitalistiques existant entre les entités composant le Groupe BPCE, Natixis Investment Managers International et Dorval Asset Management qui pourraient faire émerger de potentiels conflits d'intérêts. Les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne, distributeurs de ce produit, sont actionnaires de BPCE S.A. dont Natixis Investment Manager International et Dorval Asset Management sont des filiales. L'attention des investisseurs est également attirée sur les liens capitalistiques et financiers existant entre Natixis Investment Manager International, Dorval Asset Management et BPCE Vie. BPCE Vie, qui référence ce produit, est une filiale de BPCE Assurances, elle-même filiale de BPCE S.A. En relation avec ce produit, les Banques Populaires ou les Caisses d'Épargne distributeurs de ce produit peuvent percevoir une rémunération ou tout avantage non monétaire pouvant également être attribué dans le cadre de la distribution de ce produit. Conformément à la réglementation, Natixis Investment Managers et ses affiliés, sociétés de gestion des fonds, les assureurs ainsi que les distributeurs prennent toutes les mesures appropriées pour détecter et traiter les situations de conflits d'intérêts. Pour chacune de ces entités, une politique interne de prévention et de gestion des conflits d'intérêts veille au respect de la primauté des intérêts des clients.

Document non contractuel, actualisé en août 2024.

Dorval Asset Management – Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP93-08 le 15/06/1993. Siège social 1 rue de Gramont 75002 Paris - Société Anonyme au capital de 303 025 € – RCS Paris B 391392768 – APE 6630 Z

Natixis Investment Managers International - Société anonyme au capital de 94 127 658,48 euros – 329 450 738 RCS Paris – Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris – www.im.natixis.com

BPCE - Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 197 856 880 €. Siège social: 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS – RCS Paris 493 455 042. BPCE, intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 08045100.

